



## Brise vue sur grillage mitoyen

-----  
Par Jim2000

Bonjour,

J ai une question sur la mise en place d un brise vue sur un grillage mitoyen.

J ai un muret mitoyen avec mon voisin surmonté d'un grillage d un mètre environ. Je souhaiterais installer un brise vue a une hauteur respectant le PLU de mon village et de mon côté du grillage.

La mitoyenneté m oblige t elle a obtenir un accord de mon voisin ou puis je le faire de mon propre chef si le brise vue de mon côté.

Les attaches seraient fixées sur le grillage.

Je vous remercie pour votre réponse précieuse

Cordialement

-----  
Par osram

Bonjour,

Vous devez obtenir l'accord écrit de l'autre propriétaire du mur.